



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
Commission de gestion

PRÉAVIS No 07-2021 « COMPÉTENCES DES DÉPENSES FINANCIÈRES DU COMITÉ DE DIRECTION EN MATIÈRE DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 25 novembre 2021

La Commission de gestion, composée de Mesdames Daphnée Schäppi et Anne Schranz, Messieurs Didier Bérard et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 8 novembre 2021 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. le Municipal Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préavis

L'objet du préavis est clair, à savoir d'obtenir l'autorisation pour le CoDir d'engager la somme de CHF 50'000.00 au maximum par cas pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Ce montant est identique à celui de la précédente législature et lui permet de s'occuper des cas urgents avant de passer par un préavis.

A titre d'exemple on peut signaler le premier crédit supplémentaire de la première législature qui concernait un véhicule d'intervention qui avait brûlé à Savigny. Il a dû être remplacé sans que le montant de l'assurance couvre le prix d'achat. C'est la somme d'environ CHF 32'000.00 qui a été dépensée alors en crédit complémentaire.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis No 07-2021, soit

- 1) d'accorder au Comité de direction de l'Association « Sécurité Est Lausannois » une autorisation arrêtant la limite des crédits

complémentaires à CHF 50'000.- par cas, pour la suite de la législature 2021-2026.

Pully, le 12 novembre 2021

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Didier Bérard, Belmont

Daphnée Schächli, Savigny

Laurent Witschi, Paudex